

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Séance du 30 mai 2021**

Le 30 mai 2021 à 9h30 à la mairie de Borne.

Date de convocation : 24 mai 2021. Conseillers en exercice : 7. Présents ou représentés : 5.

Conseillers présents : Champel Thierry, Gleyze André, Michel Yves, Tailland Thierry. Gleyze Jeannine

Absents excusés : Perrin Jean-Michel, Laborde Josette. Secrétaire de séance : Michel Yves

Pour : 5                    Contre : 0

Abstention : 0

**Objet : Desserte routière des forêts communale.**

Plusieurs membres du conseil municipal ont assisté courant 2020 à une présentation par M. Allagnat, technicien au CRPF, du dispositif d'aide à la modernisation ou à la création de dessertes forestières en vue d'une exploitation durable des massifs forestiers. Ils font part au Conseil Municipal de l'opportunité que représente ce dispositif pour notre commune. En effet, cela permettrait d'obtenir un financement pouvant aller de 50% pour un seul propriétaire et jusqu'à 80% pour la desserte d'un massif forestier concernant plusieurs propriétaires publics ou privés. En outre Le Groupement forestier de la Grand'Cour, propriétaire d'une forêt dans le secteur de Bournet a fait une demande de subvention pour la desserte de sa forêt et pour l'amélioration de la partie voie communale entre le col de Toutes Aures et le CD24

Conscients que la desserte routière et par pistes est un élément crucial pour l'exploitation forestière, les membres du Conseil, à l'unanimité des présents, se déclarent :

favorables sur le principe d'une opération dans le cadre du dispositif susmentionné pour la desserte de la forêt communale du Mas de Truc et des Goutelles et des parcelles communales du Chap del Bosc,

Pour la poursuite des études en cours,

pour un engagement financier de principe de la commune qui ne pourra excéder, sauf nouvelle délibération, la somme de 18000.00€.

Ils demandent en outre au Maire de représenter la commune lors des réunions avec le CRPF, les propriétaires privés concernés, les représentants de l'administration et de l'ONF.

Ainsi fait et délibéré à Borne le 30 mai 2021.

Pour extrait conforme, le Maire, Thierry Champel